

Ecurie des Camisards
Bar de la Corniche
163 grand rue
30 270 ST JEAN DU GARD

ASA ALES
3 & 4 place du Temple
30 100 ALES

**COURSE DE COTE
DU PONT DES ABARINES**

26 FEVRIER 2012

SOMMAIRE

Article 1p - Organisation de la course

Article 2p - Assurances

Article 3p - Concurrents et pilotes

Article 4p - Voitures et équipements

Article 5p - Publicités

Article 6p - Sites et infrastructures

Article 7p - Déroulement de l'épreuve

Article 8p - Pénalités

Article 9p - Classements

Article 10p - Prix

**REGLEMENT 10^{ème} Course de Côte du Pont des Abarines
25 & 26 février 2012**

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES organise les 25 et 26 février 2012 avec le concours de l'Ecurie des Camisards, une épreuve automobile régionale dénommée Course de Côte du Pont des Abarines.

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne, le Championnat du Comité Régional Automobile Languedoc Roussillon des Courses de Côte et le Challenge de l'ASA d'Alès.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation numéro R16 en date du 6 /01/ 2012.

ARTICLE 1p – ORGANISATION DE LA COURSE**1.1P. OFFICIELS :****Président du Collège des Commissaires Sportifs**

CHARDOUNAUD Pierre licence n°3158

Commissaires Sportifs

ROL Sébastien licence n° 44492

VINCENT Martine licence n° 44420

Directeur de Course

M. CHANTAGREL Jean Paul licence n°4370

Directeur de Course Adjoint

M. TOSI Loriane licence n° 2802

Adjoint à la Direction de Course

M. DWORACZEK Jacky licence n°5364

Chargé de la mise en place des moyens

M. TOSI Loriane licence n° 2802

Responsable des commissaires techniques

M. OTTAVI Jean Michel licence n° 1534

Commissaires Techniques

M. FOURTET David licence n° 18310

M.MOLINES Michel licence n° 9502

M. ROLLAND Jean Pierre licence n° 02694

Responsable des Commissaires de Route

CHANTAGREL Nathalie licence n° 9549

Chronométrateur C

M. JULIAN Audrey licence n° 170779

Chargé des relations avec les concurrents

M. LE FOLL Thierry licence n° 58387

Melle ARGELES Sophie licence n° 17864

Chargé des relations avec la presse

M. RIBARD Jacques licence n° 2812

Article 1.2 P - HORAIRES

- La clôture des engagements est fixée au lundi 20 février 2012 à minuit.
- La liste des engagés sera publiée le jeudi 23 février 2012.
- Les vérifications administratives se dérouleront :

- le samedi 25 février 2012 de 15h à 17h45 au Bar de la Corniche, Grand Rue, Saint Jean du Gard (facultatives),

- le dimanche 26 février 2012 de 7h00 à 7h30, 500 mètres avant la ligne de départ,

Les vérifications techniques se dérouleront :

- le samedi 25 février 2012 de 15h15 à 18h00, Place d'Armes à St Jean du Gard

- le dimanche 26 février 2012 de 7h15 à 7h45, 500 mètres avant le départ

- Les réunions du Collège des Commissaires Sportifs se tiendront près de la ligne de départ.

1^e réunion à 8h00

2^e réunion à 12h30

3^e réunion à 18h00

- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8H15.

Le Parc de Départ se tiendra 500 mètres avant le départ.

- Les Essais chronométrés se dérouleront le dimanche 26 février 2012 de 8h15 à 12h15.

- Briefing des pilotes le dimanche 26 février 2012 à 12H30 (la présence des pilotes et commissaires chefs de poste est fortement conseillée).

- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 26 février 2012 à 13H00 sur la ligne de départ.

- Les montées de course se dérouleront aux horaires suivants :

1^{ère} montée de 13h45 à 14h45

2^{ème} montée de 15h00 à 16h00

3^{ème} montée de 16h15 à 17h15

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Les résultats provisoires seront affichés 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Le parc fermé est obligatoire à l'issue de l'épreuve, sous peine d'exclusion, et se tiendra au niveau de la ligne de départ.

- La remise des prix se déroulera le 26 février 2012 19h30, salle Steevenson, à St Jean du Gard.

Article 1.3p – Vérifications :

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront suivant le programme et lieux ci-dessus.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Renault – rue Combe d'Ase 30270 St Jean Du Gard, taux horaire MO : 45 Euros TTC.

Pesage éventuel des voitures sur la ligne de départ.

Article 2P - Assurances

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D.

Article 3.1p – Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : Bar de la Corniche, 163 Grand Rue, 30270 St Jean du Gard

☎ 04.66.85.37.68

Fax : 04.66.85.32.63

jusqu'au 20 février 2012 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à 330 Euros réduits à 165 Euros pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 65, les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait : tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou par fax 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement de ses frais.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p – Voitures admises :

Le nombre de voitures admis est fixé à 90. La double monte est autorisée.
Les groupes et classes admis sont ceux figurant dans l'article 4 du Règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article 4.2p – Carburant – Pneumatiques – Equipements

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

Article 4.3p – Numéros de Course

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

Article 4.4p – Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau dans France Auto spécial règlement

Article 5P -PUBLICITES

Voir réglementation générale des Courses de Côte.

- Publicité obligatoire (non rachetable) *En cours de négociation*
- Publicité optionnelle *Elles feront l'objet d'un Additif distribué le jour de l'épreuve*

Article 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p – Parcours

La Course de Côte du Pont des Abarines se déroule sur le parcours suivant :

- Départ situé sur le CD 50, 30 mètres après le Pont des Abarines
- Arrivée sur le CD 50
- Longueur totale du parcours : 1,300 km.
- Pente moyenne : 7%
- Largeur moyenne : 6 m
- Parc de départ : 500 mètres avant la ligne de départ
- L'épreuve se déroulera en trois manches
 - o Les départs seront donnés de 30' en 30'
- Le classement sera établi sur le résultat de la meilleure manche
- Procédure de départ : feux tricolores
- Parc d'arrivée final : à proximité de la ligne de départ

Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, dans l'ordre décroissant des numéros. Le retour au départ se fera par la route de la course.

Article 6.2p - Route de Course

L'accès au départ se fait par le CD 50 dans le sens Mialet / St Jean du Gard

Article 6.3p - File de départ

File de départ : elle débute 24 mètres avant le départ sur le CD 50.

Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 mn avant l'heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.5p - Parc Concurrent

Les parcs concurrents seront situés avant la ligne de départ.
Les parcs concurrents seront accessibles de 7h00 à 20h00.

Article 6.6p - Parc Fermé final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé au niveau de la ligne de départ.

Article 6.7p – Tableaux d'affichage officiels

Pendant les vérifications, les essais, la course et le délai de réclamation de la fin de l'épreuve le Tableau d'affichage sera situé sur la ligne de départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

Article 6.8p – Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au Bar de la Corniche à St Jean du Gard, ☎ 04.66.85.37.68.

Centre de secours le plus proche : Centre Hospitalier d'Ales

Lieu : Ales Téléphone n°04 66 78 33 33

Article 7.2p – Conférence aux pilotes

Voir Programme horaire.

Article 7.4p – Echauffement des pneumatiques

L'échauffement des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

Article 9p – Classements

Les classements provisoires seront affichés au parc fermé, sur la ligne de départ (voir Programme) et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement féminin
- 1 classement pour chacun des groupes
- 1 classement par classe

Article 10.2 - Prix

La répartition des prix se fera de façon suivante

		€	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
SCRATCH	GRUPE					
1 ^{er} : 330 €	1 ^{er} : 170 €	1 à 3 partants	100			
2 ^{ème} : 250 €	2 ^{ème} : 130 €	4 à 7 partants	170	110		
3 ^{ème} : 200 €		8 à 11 partants	170	160	110	
4 ^{ème} : 150 €		12 à 15 partants	190	170	160	110

- les prix au groupe, au scratch et à la classe ne sont pas cumulables
- les coupes et les prix ne sont pas cumulables
- les prix sont prévus pour un minimum de 50 partants, en dessous de 50 partants les prix présentés ci dessus seraient baissés de 10%.
- deux commissaires seront récompensés

Article 10.3 - Coupes

Il sera attribué autant de coupes que de prix selon le même modèle de répartition.

Article 10.4p - Podium

Il se déroulera à St Jean du Gard, Salle Stevenson à 19h30

Article 10.6p – Remise des chèques et palmarès

Elle se déroulera à St Jean du Gard, Salle Stevenson à 19h30